

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 049-200053213-20230228-CM\_DEL\_23019-DE



LES  
Bois  
d'ANJOU

Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-huit du mois de février à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame: Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Kevin KOLB - HENRY ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Kevin KOLB - HENRY ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER (pouvoir à Bruno POUVREAU) ; Sylvie ROUSSIASSE (pouvoir à Martine BRIOT) ; Isabelle BRETAUDEAU (pouvoir à Christelle LE-BRUN) ; Angélique RETIF (pouvoir à Cécile MOREL)

Étaient en retard excusés : Maryse TIERCELIN (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Franck RUAULT (arrivé pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23005) ; Samuel MAUPETIT (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23007) ; Sophie ROQUET (arrivée pour prendre part au vote de la délibération CM-DEL-23011)

Secrétaire de séance : Christelle LE-BRUN

### CM-DEL-23019 / FOURNITURES SCOLAIRES ET LOISIRS/TRANSPORTS- DOTATIONS 2023 AUX ECOLES

Monsieur Le Maire, sur proposition de la commission scolaire réunie le 9 janvier dernier, propose d'attribuer une dotation globale de 58.00 € par élève pour chaque école répartie comme suit :

**Effectifs au 1er janvier 2023 :**

**Ecole Publique du Tertre Brion = 88 élèves**

**Ecole de Fontaine Guérin : 83 élèves**

**Ecole Ste Thérèse Brion = 45 élèves**

➤ **Fournitures scolaires : Proposition 2023 :**

- Ecole Publique du Tertre Brion = 40 €/élève soit **3 520 €**
- Ecole de Fontaine Guérin : 51 €/élève soit **4 233 €**
- Ecole Ste Thérèse Brion = 42 €/élève soit **1 890 €**

➤ **Loisirs/transports : Proposition 2023 :**

- Ecole Publique du Tertre Brion = 18 €/élève soit **1 584 €**
- Ecole de Fontaine Guérin : 7 €/élève soit **581 €**
- Ecole Ste Thérèse Brion = 16 €/élève soit **720 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,**

**ACCEPTTE** les propositions de Monsieur Le Maire ci-dessus citées.

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 28 février 2023**



**Le Maire, Sandro GENDRON**